



conventionnelles avant la loi de Juillet 2011, devenues conventionnelles après promulgation de la loi.

Deuxièmement,

Ce rapport était commandité par le Ministère de l'écologie suite à une réunion organisée en octobre 2012 au Ministère, réunion à laquelle participait une délégation d'élus et de représentants de collectifs ardéchois et gardois. Lors de cette réunion, Madame Delphine BATHO, alors Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, avait bien perçu l'ambiguïté de ce permis et annoncé la création d'une mission d'expertise indépendante pour déterminer la nature exacte de ce permis et en tirer les conséquences.

Plus de deux ans après cette entrevue et plus d'un an et demi après la remise du rapport d'expertise, force est de constater que l'ambiguïté de ce permis n'a jamais été levé que l'Etat ne l'a jamais abrogé.

Ce permis arrivant à expiration au début de ce mois de mars 2015, une demande de prorogation a vraisemblablement été déposée par l'entreprise MOUVOIL.

En conséquence, nous, élus de la Commune d'Alba La Romaine, solidaires des habitants et élus des communes de Beaulieu, Bessas, St-Sauveur-de-Cruzières, Vagnas, directement impliqués par le Permis du Bassin d'Alès demandons expressément à Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, de bien vouloir s'opposer à son renouvellement.

A la suite d'une discussion-échange, l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents approuve la présente motion.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 25 mars 2015.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 26 mars 2015.  
LE MAIRE  
André VOLLE.



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

**3 0 MARS 2015**



.../...